



## MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 266-2012 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Rivard, Directrice générale et secrétaire trésorière adjointe,

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., cE-15.1.0.1), le règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka qui modifie le règlement 260-2012 a été adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2019 par le conseil municipal.

Ce règlement prévoit :

- Le règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.
- Le règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 4 juin 2019.



Julie Rivard  
Directrice générale et secrétaire trésorière adjointe